LES
글
EH
E V
SE
YP
ST
LISE
ER
EXI
Ē
A
FEDERAL
FEI
NO
ISSI
MM
ပ

Genre du véhicule Remorque de travail	Marque AUTOGEN ENDRESS	т _{уре} АЕН 751501	Fiche d'homologation n° CH 9024 05	
MOYENS D'IDENTIFICATION "AEH 751501" sur plaquette du constructeur, à l'avant, en haut sur le timon.				
Numéro du chassis frappé <u>n gauche</u> , à l'AV de côté sur le longeron, au-dessus support de ressort Signe d'identification du moteur frappé Constructeur AUTOGEN ENDRESS AG, Horgen Importateur				
Direction Frein de service air com contrôl Frein stationn ^t . méc., ex Transmission Blocage differ. CARROSSERIE Forme _ré	Assistancepr.,2-cond.exp.int.,inc.e et filtre réglage à 2 p.int.,cable/tringle.leNomCrochet rem.anneau-Ø 40 v.chaud pour asphalt	dir.av.valves de 2 positions evier av. secteur. bre vit. Vitesse max. 80 km/	1	
DIMENSIONS Voie Diam. braqua Empattement Dimensions ex Longueur 5100 Largeur 2150 Hauteur 1760	av AR 1830 ge G DR /(/ / / / / / / / / / / / / / / / / /	POIDS A vide Charge utile Total Garantie fabr. Dimens. pneus Charge p. ess	4000 (80km/h) 250-15 16PR 4000 (9,0)	

÷ .

EQUIPEMENT	Equipement électriqueV	INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION
Feux de route	Avertisseur optique	Genre du véhicule <u>remorque de travail</u>
Feux de croisement	Feux de position	Marque & type AUTOGEN ENDRESS AEH751501
Feux de gabarit 2/K1174	13/K11744 Feux de brouillard	Chassis no (selon véhicule)
Avertisseur	Niv. sonore (_) Homologation no CH 9024 05
	(AV= <u>I (E)</u>	Forme de la carr. Réchaud pour asphalt
Feux arrières 2/R (F	$\underline{\text{Catadioptres}} \underline{\text{Catadioptres}} \underline{\text{Cat.} = \mathbf{I} (\mathbf{E})}$	_
Feux stop 2/_S1(F	E) (AR= CH 1 0910 01	Places ass. : Total (avant)
Eclair, plaque contrl/gau	uche combiné Plaque forme haute/ oblong	
Rétroviseur	Indic. vitesse	Charge utile CV Cylindrée cm ³
	séparés	Poids total Poids de
AV1	atér AR <u>0=2a (E)</u>	l'ensemble
	Lampes de travail	·
2/cale d'arrêt 31	L5x130x170	
REMARQUES, MODIFICAT	TION ET CONDITIONS: No de châssis	du vhc. expertisé =

A noter dans le permis de circulation, page 4:

- lors de courses de transfert, la remorque doit être vide.
- lors de courses sur la voie publique, les feux stop et les clignoteurs de direction doivent toujours être montés; de nuit et par mauvais temps l'éclairage prescrit doit en outre être monté.

Mesures du bruit avec moteur BASCO R 6 = 76 dB/A à 3100 t/min.

Lieu et date de l'expertise Horgen, 2.6.71/10.6.71 La commission d'expertise